Ville de
Vaujours

La ville s'adresse à vous !

Le mot de Michel RINGRESSI
Maire adjoint chargé de l'aménagement, l'urbanisme, des travaux et du transport

« Attentive à l'environnement, l'équipe municipale fait de la propreté l'une de ses priorités. Les déchets ménagers, verts ou bien les polluants et les encombrants font partie du quotidien de tous. La Municipalité s'organise, rassemble et tri ».

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Consignes de présentation

Les déchets doivent être présentés :

- sur la voie publique, de manière à ne pas gêner la circulation normale des véhicules, des deux roues et des piétons ;
- les déchets doivent être dans les conteneurs (sauf jour des encombrants) ;
- lorsque l'habitation est située dans une zone ne permettant pas l'accès aux véhicules de collecte, les déchets doivent être déposés sur une voie normalement collectée ;
- SEULEMENT APRÈS 20H LA VEILLE DU JOUR DES RAMASSAGES, les déchets doivent être déposés.

Jours de ramassage
lundi et jeudi

En cas de non respect des consignes,
selon l'arrêté de collecte : 13/227 article 2,4,5 et 6, je vous rappelle que la police municipale est assermentée pour dresser un procès verbal.

Ville de **Vaujours**
20, rue Alexandre Boucher
93410 Vaujours
Tél. : 01 48 61 96 75

Renseignement auprès de la Direction des Services Techniques
01 41 51 11 90
contact@ville-vaujours.fr

INFORMATION + sur le site de la ville : www.vaujours.fr

Information sur le bulletin municipal
Vaujours Le MAG N°36

Information sur le site Internet de la ville : www.vaujours.fr

Ville de Vaujours - Service communication - avril 2014